

4.2 Objectifs du projet

- Maintien des parcelles en bon état d'entretien suite à l'abandon de l'exploitation en prairie
- Valorisation de cet entretien par la production de bois d'oeuvre de qualité, demandé par des industries locales

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Plantation de peupliers, entre 150 et 200 plants/ha (écartements 8x8 ou 7x7 m) entre décembre et avril/mai selon accessibilité du terrain. Environ 1/2 journée / ha.
- Ameublissement du sol prévu par décompactage (évite le retournement, donc sans risque d'effet négatif sur la végétation herbacée), pré ou post-plantation selon conditions d'accès au terrain : pré-plantation si conditions favorables, sinon plantation directe possible et ameublissement au printemps ou à l'été suivant la plantation.
- Tous travaux sur sol ressuyé et portant pour éviter ornières et tassement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Années suivant la plantation :

- Entretien du sol par travail superficiel des interlignes les premières années (printemps, environ 1/2 journée / ha), puis gyrobroyages occasionnels ensuite (printemps ou été, environ 1/2 journée / ha).
- Entre la 2ème et la 8ème année (selon croissance des arbres), tailles de formation et élagages progressifs jusqu'à environ 6/7 m. Premières opérations en hiver ou été, depuis le sol, à pied ; derniers élagages en été, éventuellement avec nacelle. De 1/2 à 1 journée / ha.
- Coupe des peupliers selon croissance, entre 16 et 20 ans (plantation à densité faible et définitive, donc pas de coupe intermédiaire).
- Tous travaux sur sol ressuyé et portant pour éviter ornières et tassement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000 / évaluation d'incidence auprès de la DDTM 33 (voir document en annexe 7).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du boisement prévu.	Environ 2,3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune : Vayres (33870)
Lieu-dit : le Paradis
Parcelles cadastrales : A 39, 40,
41, 42, 50.

Coordonnées géographiques¹ Long. 00°19'26" W Lat. 44°54'49" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF - type 2 : Palus de St Loubès et d'Izon
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI approuvé. Pas de contre-indication à la plantation. Les peupleraies constituent d'utiles champs d'expansion des crues : faible densité, sol entretenu (couvert herbacé en hiver), élagage... elles filtrent le courant et les eaux, atténuant les conséquences des inondations sur les zones situées en aval. Ce rôle est reconnu et cité dans certains PPRI (ex. Garonne).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet inclus dans le site Natura 2000 : FR 7200682 : Palus de Saint-Loubès et d'Izon. (voir annexe 7).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification du réseau de drainage existant (entretien éventuel). (Une peupleraie aurait une consommation d'eau moyenne équivalente à celle d'une prairie ; pas de modification prévue sur le régime des eaux, de surface ou souterraines).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(Voir annexes 5 et 7). La cartographie du DocOb indique que sur l'emprise du projet, l'habitat naturel identifié est "prairies à fourrage des plaines". Aucun Habitat d'Intérêt Communautaire n'est identifié sur cette emprise ; et celle-ci n'est notée comme habitat préférentiel d'aucune Espèce d'Intérêt Communautaire prise en compte dans ce DocOb. L'Habitat d'Intérêt Communautaire signalé au voisinage du projet ("Forêts mixtes à Quercus robur") est hors de son emprise, et le boisement n'aura pas d'incidence sur lui.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Boisement d'un espace jusqu'ici agricole (prairie). Toutefois, s'il y a lieu, le retour à cet état d'origine est possible après la coupe des peupliers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'inondation : hormis la première année, les peupliers sont peu sensibles aux inondations. (Cf.chapitre 5. : PPRN - note sur le rôle positif des peupleraies en zone inondable).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet n'engendre pas de risque sanitaire pour les riverains, ni pour les espèces animales et végétales présentes sur les parcelles et alentour. - Les peupliers sont soumis à des risques sanitaires spécifiques (dégâts d'animaux, vent, insectes ou maladies...), dont la prévention est prise en compte dans tout projet de plantation : choix de variétés adaptées aux conditions locales, et diversification.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic limité, dans les phases de travaux et d'exploitation ; globalement inférieur ou égal à celui engendré par l'exploitation de la prairie (circulation d'engins très ponctuellement, au maximum quelques jours par an).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées. Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle des forêts, et du Peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide), dans le stockage du CO2, est reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux, est également reconnu.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les peupliers sauvages (peupliers noirs présents le long des berges) et de culture (plantations) sont familiers dans le paysage des vallées depuis longtemps, et sont déjà présents au voisinage du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement constitue un changement d'usage du sol, mais c'est une valorisation souhaitée par la propriétaire ; et la peupleraie est l'option la plus proche de l'ancien usage. Ce boisement n'entraînerait aucune modification ou gêne pour les éventuels autres usagers amenés à circuler sur ou près des parcelles concernées (chasse, pêche, promenade...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Conservation (entretien si nécessaire) et plantation à distance des haies, fossés, cours d'eau existant en périphérie du projet
- Circulation d'engins sur sol ressuyé et portant pour éviter ornières et tassement (mêmes précautions qu'en usage agricole)
- Pas de recours aux désherbants chimiques (rarement -et le cas échéant très ponctuellement- utilisés en peupleraie, ils sont inutiles dans ce type de sol)
- Recommandation d'enlèvement des éventuels filets individuels de protection contre les animaux, à la fin de la période de risque (de la plantation jusqu'à +/- 4 ans)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- ce projet (travaux inclus) est conforme aux recommandations formulées pour les boisements (peupliers en particulier) dans ce type de milieu, situé ou non en site Natura 2000 ; lorsque c'est le cas ces recommandations sont celles que l'on trouve dans plusieurs chartes et DOCOB.
- les enjeux liés à la situation en Site Natura 2000 sont identifiés et pris en compte.
- la populiculture envisagée ici offre une valorisation alternative à l'abandon des terrains fréquemment observé dans ce secteur, avec un faible impact environnemental (voire impacts positifs : stockage de CO₂, etc.), et une réversibilité facile.
- le projet ne compromet pas le potentiel écologique et agronomique des parcelles concernées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

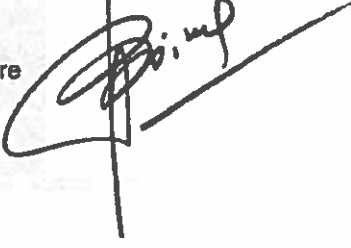
Objet
Annexe 7 : copie du dossier de demande d'autorisation administrative propre à Natura 2000 / valant évaluation d'incidences du projet, adressé simultanément à la DDTM 33. - Pour complément d'information.

9. Engagement et signature

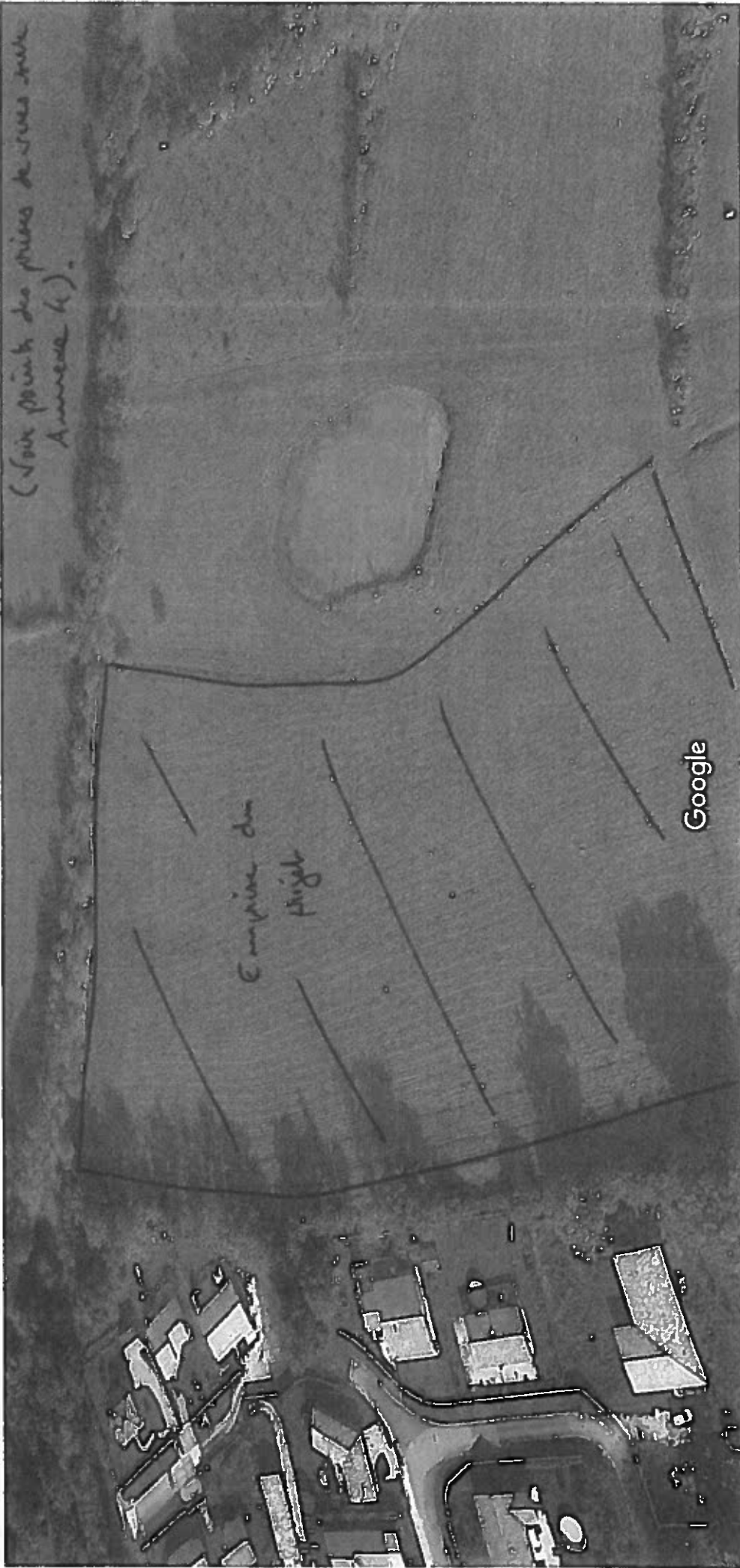
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Vayres

le. 22 Février 2018

Signature 





ANNEXE 3. 2/2

(voir points de prise de
vue sur Annexe 4)



Google

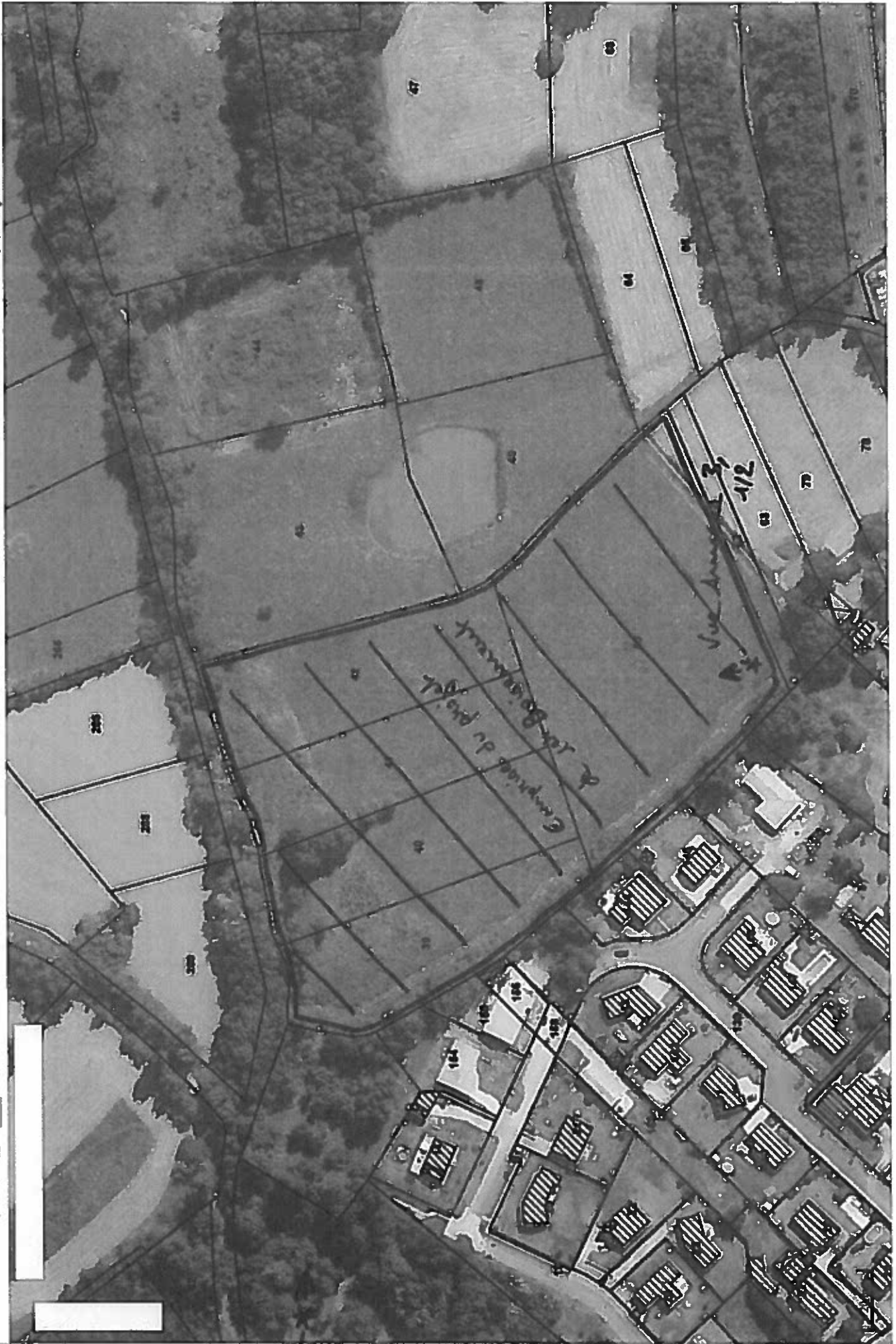
Images ©2018 Google, Données cartographiques ©2018 Google 20 m

Nb: vue élargie non disponible depuis
le sud: la parcelle est séparée des routes
d'accès par des haies.

ANNEXE 4.

Information sur...

Sélectionner une forêt



RGF93 : 438010, 6429438 WGS84 : 44°54'52.4"N, 00°19'14.5"W (44.9145, -0.3207) Surface : 0 ha

Vue Annexe 3, 2/2

ANNEXE 5.

Information sur...

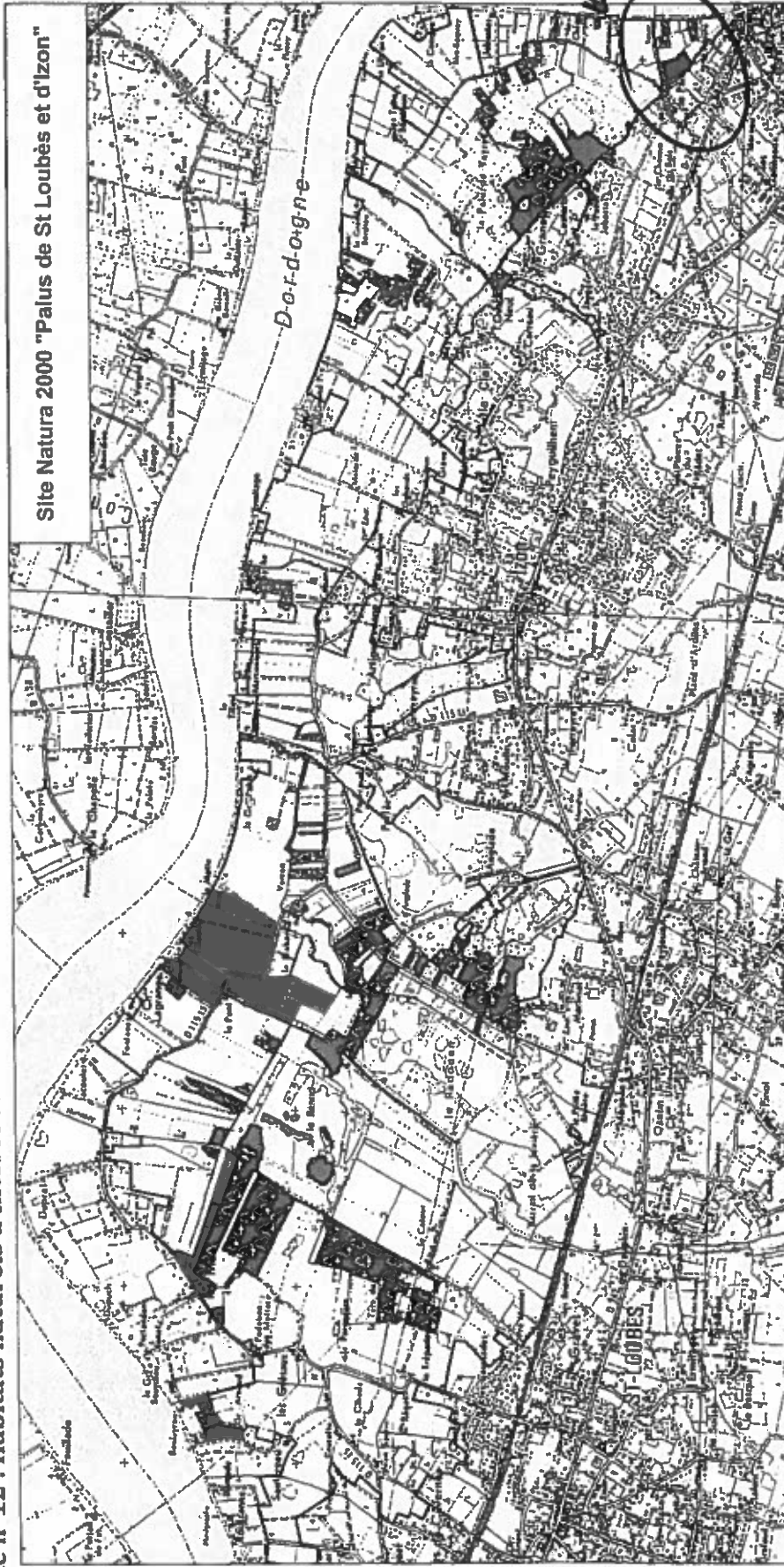
Sélectionner une forêt



RGF93 : 437637, 6429301 WGS84 : 44°54'47.4"N, 00°19'31.2"W (44 9132, -0.3253) Surface : 0 ha

ANNEXE 6.

Carte n°12 : Habitats naturels d'intérêt communautaire



Site Natura 2000 "Palus de St Loubès et d'izon"

Espace du projet

Légende

- Forêts alluviales à Aulnes et Frênes
- Forêts mixtes à Quercus robur (...)
- Mésophories à hydrophiles d'arbres plantationnels (...)
- Lacs et plans naturels avec végétation du Magnopotamo ou de Hydrocotylon

- Réseau hydrographique
- Périmètre du site Natura 2000

Habitats naturels d'intérêt communautaire



Source : Scan 25, Corinne Biotope

